

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

28-févr.-2023 **Date de révision :** 28-févr.-2023 **Numéro de révision** 1

d'émission

Date

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91293766-003_PGP_CLPR7_EUR_SAW

Nom du produit PG Professional_Fairy TOUT EN 1 Plus (lave vaisselle)

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseilléesAucune information disponibleGroupe d'utilisateurs principauxSU 22 - Usages professionnelsCatégorie de produitDose unitaire pour lave-vaisselle

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u>

FRANCE

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: FRANCE: service.france@pgprof.com

BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

Boire un peu d'eau pour diluer

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

EUH208 - Contient Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

Date de révision : 28-févr.-2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique		N° CE	Classification		Facteur M	Facteur M
			d'enregistre		selon le	concentration		(long terme)
			ment		règlement	spécifique		
			REACH		(CE)	(LCS)		
					nº 1272/2008			
					[CLP]			
Sodium Carbonate	497-19-8	>30	01-21194854	207-838-8	Eye Irrit.	-	-	-
			98-19		2(H319)			
Sodium Carbonate	15630-89-4	5 - 10	01-21194572	239-707-6	Ox. Sol.	Eye Dam. 1 ::	-	-
Peroxide			68-30		3(H272)	25%<=C<10		
					Acute Tox. 4			
					(Oral)(H302)			
					Eye Dam.	10%<=C<25		
					1(H318)	%		
Tetrasodium	3794-83-0	1 - 5	01-21196479	223-267-7		Eye Irrit. 2 ::	-	-
Etidronate			55-23		(Oral)(H302)	30%<=C<10		
					Eye Irrit.	0%		
					2(H319)			
PPG/PEG/PPG-3/1	166736-08-9	1 - 5	Aucune	605-450-7	Acute Tox. 4	-	-	-
4.5/16 Propylheptyl			donnée		(Oral)(H302)			
Ether			disponible		Skin Irrit.			
					2(H315)			
Trideceth-7	69011-36-5	1 - 5	Aucune	-	Acute Tox. 4	-	-	-
			donnée		(Oral)(H302)			
			disponible		Eye Dam.			
					1(H318)			
Protease	9014-01-1	<1	01-21194804	232-752-2	Acute Tox. 4	-	1	-
			34-38		(Oral)(H302)			
					Skin Irrit.			
					2(H315)			
					Eye Dam.			
					1(H318)			
					Resp. Sens.			

1(H334)	
STOT SÉ	
3(H335)	
Aquatic Acute	
1(H400)	
Aquatic	
Chronic	
2(H411)	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

médecin responsable.

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans Inhalation

une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de

symptômes).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs **Contact oculaire**

> minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

Date de révision : 28-févr.-2023

ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et

isoler les chaussures et vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement

un médecin ou un centre antipoison. Boire un peu d'eau pour diluer.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours

protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. **Symptômes**

Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Note au médecin

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Moyens d'extinction appropriés

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucun(e) en particulier.

chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

spécial pour le personnel préposé à de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

la lutte contre le feu

- ,

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important :. Pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette

matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux

Date de révision : 28-févr.-2023

réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation É

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter toute génération de poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

au sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA: 0.00004 mg/m³ *
					Respiratory Sensitisation
Nom chimique	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium Carbonate	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	-	-	-
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	TWA: 1 glycine unit/m³ STEL: 3 glycine	-

				unit/m³	
Nom chimique	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Protease	=	=	respiratory sensitizer	=	=
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Protease	TWA: 0.00006 mg/m³ STEL: 0.00006 mg/m³ Sensitizer	-	Ceiling: 0.00006 mg/m³	-	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium Carbonate	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	-	-
Protease	Ceiling: 0.00006 mg/m ³	-	-	-	STEL: 0.00006 mg/m³ sensitizer
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Protease	NGV: 1 glycine unit/m³ Bindande KGV: 3 glycine unit/m³ Sensitizer	STEL: 0.00006 mg/m³	TWA: 0.00004 mg/m³ STEL: 0.00012 mg/m³ Sen+	-	_

Date de révision: 28-févr.-2023

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

THIT GALL GOTTE GALLE GILLET	Airoud don't band that (Ditz) / rising tome.							
Nom chimique	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,				
	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale				
Sodium Carbonate	-	-	=	10 mg/m ³				
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	12.8 mg/cm ²	5 mg/m³				
Tetrasodium Etidronate	48 mg/kg bw/day	16.9 mg/m³	=	10 mg/m ³				
TAED	20 mg/kg bw/day	0.0064 mg/L	-	-				
Sodium Chloride	295.52 mg/kg bw/day	2068.62 mg/m ³	=	-				
Protease	-	-	-	0.00006 mg/m ³				

Nom chimique Consommateur – orale,		Consommateur – inhalation,	Consommateur – cutanée,
	terme – locale	long terme – locale et	long terme – locale et
		systémique	systémique
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	6.4 mg/cm ²
Tetrasodium Etidronate	-	10 mg/m³	-
Protease	-	0.000015 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	2.4 mg/kg bw/day	4.2 mg/m³	24 mg/kg bw/day
TAED	0.45 mg/kg bw/day	0.075 mg/L	10 mg/kg bw/day
Sodium Chloride	126.65 mg/kg bw/day	443.28 mg/m ³	126.65 mg/kg bw/day
Protease	1.8 mg/kg bw/day	-	_

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

1111044 401110 04110 01101 (21121	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	12.8 mg/kg bodyweight/day	12.8 mg/cm²
Tetrasodium Etidronate	=	-	-	10 mg/m ³
Sodium Chloride	295.52 mg/kg bw/day	2068.62 mg/m ³	295.52 mg/kg bw/day	-

Date de révision : 28-févr.-2023

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme Consommateur – cutanée, court term				
	– locale	locale			
Sodium Carbonate	10 mg/m³	-			
Sodium Carbonate Peroxide	-	6.4 mg/cm ²			
Tetrasodium Etidronate	10 mg/m ³	-			

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Sodium Chloride	126.65 mg/kg bw/day	443.28 mg/m ³	126.65 mg/kg bw/day
Protease	3.6 mg/kg bw/day	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent	
Sodium Carbonate	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	
Sodium Carbonate Peroxide	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L	
Tetrasodium Etidronate	0.096 mg/L	0.01 mg/L	-	
TAED	10 mg/L	0.5 mg/L	10 mg/L	
Sodium Chloride	5 mg/L	ı	19 mg/L	
Protease	0.0017 mg/L	0.00017 mg/L	-	

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments	Usine de	Terrestre	Air	Oral(e)
	douce	marins	traitement des			
			eaux usées			
Sodium Carbonate	no data; no	no data; no	no data; no	no data; no	=	-
	toxicity expected	toxicity expected	toxicity expected	toxicity expected		
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	16.24 mg/L	-	-	-
Tetrasodium Etidronate	193 mg/kg sediment dw	19.3 mg/kg sediment dw	58 mg/L	14 mg/kg soil dw	=	-
TAED	2.5 mg/kg sediment dw	-	10 mg/L	5 mg/kg soil dw	-	-
Sodium Chloride	-	-	500 mg/L	4.86 mg/kg soil dw	-	-
Protease	-	=	65 mg/L	0.568 mg/kg	=	=

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide

Couleur coloré Agréable Odeur

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

congélation d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'ébullition

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

ce produit

ce produit

pour les produits liquides

Température d'auto-inflammabilité > 75 °C UN Test H.4

Non disponible. Cette propriété n'est pas Température de décomposition Aucune donnée disponible

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit Liquide 6 – 8.5

рΗ 10 - 11.4

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible

ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas Coefficient de partage Aucune donnée disponible d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas Pression de vapeur

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit Aucune donnée disponible

Densité relative Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Date de révision : 28-févr.-2023

d'application pour la sécurité et la classification de

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

d'application pour la sécurité et la classification de

Non disponible. Cette propriété n'est pas

ce produit

Caractéristiques des particules Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Granulométrie Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

Date de révision : 28-févr.-2023

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Date de révision : 28-févr.-2023

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (EPA 16 CFR	= 2300 mg/m³ (Rat) 2 h
		1500.40)	
Carbonic acid disodium salt,	893 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
compd. with hydrogen peroxide			
Phosphonic acid,	= 990 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg bw (OECD 402)	-
P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-,			
sodium salt (1:4)			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),	> 2000 mg/kg (Rat)	= 5960 mg/kg (Rabbit)	> 1.6 mg/L (Rat)4 h
.alphaisotridecylomegahydr			
oxy- (Alfonic TDA-7) /			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),			
.alphatridecylomegahydroxy			
-, branched (Marlipal O 13/70)			
Total Protein (Subtilisin)	1800 mg/kg bw (OECD 401)	-	-

Nom chimique	Cancérogéni cité		Lésions oculaires		Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Sodium Carbonate	-	-	Υ	-	-	-	-	-
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Tetrasodium Etidronate	-		Y (100%; //OECD 405)	-	-	-	-	-
Sodium Chloride	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Protease	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	-1	Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Protease	-	-	Y (OECD 404)	-	Υ	-

1	Sensibilisati on cutanée		exposition	Organes cibles		exposition	Organes cibles		Danger par aspiration
. .			unique			répétée			
Protease	l-	I-	IY	I-	I-	l-	-	l-	1-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Risque de lésions oculaires graves.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou Aucune information disponible. **cutanée**

Mutagénicité sur les cellules Aucui

germinales

Aucune information disponible.

- , ,

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Date de révision : 28-févr.-2023

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Sodium Carbonate	-	300 mg/L (Lepomis	-	200 - 227 mg/L
		macrochirus; 96 h)		(Ceriodaphnia sp.; 48 h))
Carbonic acid disodium	-	70.7 mg/L (Pimephales	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex;
salt, compd. with		promelas; 48 h)		48 h)
hydrogen peroxide				
Phosphonic acid,	-	200 mg/L (OECD 204;	> 250 mg/L	527 mg/L (OECD 202;
P,P'-(1-hydroxyethylidene		Oncorhynchus mykiss; 72	(Photobacterium	Daphnia magna; 48 h)
)bis-, sodium salt (1:4)		h)	phosphoreum; 0.5 h)	
Total Protein (Subtilisin)	0.83 mg/L (OECD 201;	8.2 mg/L (OECD 203;	-	0.17 mg/L (OECD 202;
	Pseudokirchneriella	Oncorhynchus mykiss; 96		Daphnia magna; 48 h)
	subcapitata;72 h)	h)		

Toxicité chronique

- oxiono om omquo					
Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Sodium Carbonate	1 - 10 mg/L	-	-	•	-
Sodium Carbonate Peroxide	-	-	2 mg/L (Daphnia pulex; 2 d)	-	-
Tetrasodium Etidronate	-	60 mg/L (OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 14 d)	O (sludge; 11 d)	NOEC: 960 mg/kg soil dw (Read across data on (1-hydroxyethylidene)

bisphosphonic acid,

Date de révision: 28-févr.-2023

					pispriosprioriic aciu, į
					sodium salt; OECD
					207; Eisenia fetida;
					artificial soil; 14 d)
TAED	655 mg/L (OECD 201;	1000 mg/L (OECD	500 mg/L (OECD 211;	> 1000 mg/L (OECD	500 mg/kg soil dw
	Desmodesmus	203; Danio rerio; 4 d)	Daphnia magna; 21 d)	209; 0.125 d)	(OECD 222; species:
	subspicatus; 3 d)				eisenia fetida; artificial
					soil; 56 d)
Sodium Chloride	5800 mg/L (Euglena	252 mg/L (OECD 210;	441 mg/L (OECD 211;	35000 mg/L	243 mg/kg soil dw
	gracilis; 7 d)	Pimephales promelas;	Daphnia pulex; 21 d)	_	(Similar to OECD 208;
		33 d)			Poa pratensis; based
					on growth; 7 d)
Protease	0.317 mg/L (OECD	0.042 mg/L (OECD	0.324 mg/L (OECD	-	-
	201;	210; Pimephales	211; Daphnia magna;		
	Pseudokirchneriella	promelas; 32 d)	21 d)		
	subcapitata; 3 d)				

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4) - 3794-83-0	22.87% BOD5*100/COD; ISO 5815; 5 d	-	-	6.7 % (Read across data on Etidronic acid; guideline not indicated; Iowa Farm Soil; CO2 evolution; 119 d)
Acetamide, N,N'-1,2-ethanediylbis[N-acetyl 10543-57-4	75.1 - 104.6%CO2; OECD 301 B; 27 d	-	•	75.1% (OECD 301 B; aerobic; activated sludge, domestic, non-adapted; CO2 evolution; 27 d; meets the 10 d window criteria)
Total Protein (Subtilisin) - 9014-01-1	102% CO2 OECD 301 B; 29 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	
Tetrasodium Etidronate	-3	
Protease	-3.1	

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Tetrasodium Etidronate	-3 (OECD 107)	71
TAED	-0.09	-
Protease	≤ -3.1 (OECD 107)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible

mobilito dallo lo t	7.4004.10 11.101.11.44.01.1 41.0 01.11.01.01	
	Nom chimique	log Koc
	Tetrasodium Etidronate	16610 L/kg

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Zvaladion Bi Ct Vi VB			
Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Sodium Carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT no		
	s'applique pas		
Sodium Carbonate Peroxide	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne		
	s'applique pas		
Tetrasodium Etidronate	La substance n'est pas PBT/vPvB		
Trideceth-7	La substance n'est pas PBT/vPvB		
Protease	La substance n'est pas PBT/vPvB		

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible. Propriétés perturbatrices

endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Date de révision: 28-févr.-2023

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

Date de révision: 28-févr.-2023

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro

Non pertinent

d'identification

14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le

Aucune information disponible

transport

14.4 Groupe d'emballageNon pertinent14.5 Polluant marinNon réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Sodium Carbonate	75.	-
Protease	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

UE - Biocides

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de

biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un

Date de révision: 28-févr.-2023

fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Date d'émission : 28-févr.-2023

Date de révision : 28-févr.-2023

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations no concernant que la matière anégifiquement décrite, et cont augeontibles d'âtre non valables ei la

Date de révision: 28-févr.-2023

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité